

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents à la séance : 22
Nombre de conseillers absents : 5
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3
Nombre de votants : 25
Date de la convocation : 21 novembre 2025
Date d'affichage : 21 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, LE GALL Maël, CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, LE FLOCH Éric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, GUILLAUME Hervé (19h11), ANTHOINE Julien (19h08), BODEVEUR David, THEFO Laurence, LE GUEVELLOU Marjorie, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine

Absents : BOÉTÉ Cécile, LE LUYER Martine, TASSEL Stéphane, LE DRET-STEUNOU Christelle, MARCHAND Cinderella

Procurations : BOÉTÉ Cécile à CLECH Vincent, TASSEL Stéphane à BODEVEUR David, LE DRET-STEUNOU Christelle à BICZO Sylviane

Secrétaire de séance : BOURDON Yves

N°2025/98

Finances locales

Budget annexe « Armoripark »

Décision modificative n°1

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M4,

Vu la délibération n°2025/23 du 4 avril 2025 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2025,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe « Armoripark »,

Vu l'avis de la commission « finances et administration générale » en date du 17 novembre 2025,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter la décision modificative n°1 suivante :

Considérant que des investissements liés à l'entretien du parc sont nécessaires afin de préparer la nouvelle saison 2026, il convient d'apporter des modifications aux inscriptions budgétaires comme suit :

BUDGET 10002 – ARMORIPARK			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opération – Chapitre – Article	Intitulé	DEPENSES	RECETTES
<i>OPERATIONS REELLES</i>			
Opération OPNI – Chap 16 – Article 1641	Réalisation d'un emprunt		80 000,00 €
Opération 10 – Chap 21 – Article 2188	Autres immobilisations corporelles	30 000,00 €	
Opération 10 – Chap 21 – Article 2154	Matériels industriels	50 000,00 €	
TOTAL		80 000,00 €	80 000,00 €

Conformément à l'instruction comptable M4, cette décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 80 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>21</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>4</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

APPROUVE la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
 Vincent CLECH



Le secrétaire de séance,
 Yves BOURDON

